



## Titre de sejour avec preuve 10 ans

Par **dzadam**, le **10/10/2015** à **16:38**

bonjour maitre

je suis algerien j'ai 60 ans je suis la en france depuis 2003 j'ai fait un avocat pour demander un titre de sejour en 2014 mais refusé psq j'ai pas les preuves en 2009 juste les preuves de ma carte de transport il m'a dit que il faut quitter la france.... svp comment je dois faire pour régulariser mon titre de sejour cordialement

Par **jeanlex**, le **12/10/2015** à **14:03**

il faut effectivement plusieurs preuves de présence par année de présence alléguée en France, et un titre de transport ne suffit pas à lui seul justifier la présence.

Outre à attendre encore de nombreuses années, vous devriez voir s'il vous est vraiment impossible de compléter votre dossier (quitte à demander à ce que les papiers soient réétablis en demandant un duplicat: attestation de l'employeur, de la personne / association hébergeant, banque, poste, courrier, PV, hôpital, préfecture, ... tout est pris en compte même si bien entendu ce qui compte c'est surtout les papiers émanant de l'administration qui seuls font véritablement foi

Par **dzadam**, le **12/10/2015** à **14:29**

Merci beaucoup :)